



**COMMUNE  
DE  
COBRIEUX  
59830**

le 6 avril 2015

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE 31 MARS 2015 – 20 H 15**

**Présents** : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Chantal BAERT, Rufin COCHETEUX, Alain DECHAUME, Christophe VANHALST, Gaëlle VITTRANT, Patrick LESAGE, Marie-Pierre CLAISSE, Lise MIGNON, Martial CARIDROIT et Christophe VANHALST, Conseillers municipaux  
(Christophe THIEBAUT arrive en cours de séance).

**Absente** : Pauline LAHOUSSE

**1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2015**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal de la séance du 26 février dernier.

**2 – Examen du Compte Administratif de Monsieur le Maire et affectation du résultat au Budget Primitif de l'exercice 2015**

Monsieur le Maire donne la parole à Rita TRINEZ pour la présentation de la gestion de l'exercice 2014.

Le Compte Administratif reprend les dépenses et recettes réelles de l'exercice écoulé :

- section de fonctionnement : dépenses 343 036,71 – recettes de l'année 354 274,35 + excédent reporté : 394 487,38 soit un excédent de fonctionnement à la clôture de 405 725,02 €.
- section d'investissement : dépenses 151 055,18 – recettes de l'année 166 410,18 + excédent reporté : 22 378,21, soit un excédent d'investissement cumulé à la clôture de 37 733,21 €.

Rita TRINEZ propose aux Elus d'approuver ces résultats : les Elus présents approuvent les comptes de l'exercice 2014 par 12 voix, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après la constatation des résultats 2014, Rita TRINEZ propose d'affecter les résultats au Budget Primitif 2015 comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté, proposition d'inscrire 405 725,02 € au compte 002
- excédent d'investissement reporté inscrit au compte 001 pour la somme de 37 733,21 €;

Par 12 voix pour, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, les Elus approuvent ces propositions.

**3 – Examen du Compte de Gestion du Trésorier**

Les comptes du Trésorier et du Maire sont conformes, le Conseil Municipal est invité à valider le compte de gestion.

Par 13 voix pour, les Elus approuvent le Compte de Gestion du Trésorier.

#### **4 – Examen et approbation du Budget Primitif 2015 dont :**

- **la détermination du taux des taxes locales**
- **les subventions versées aux associations**

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission finances qui a travaillé sur le projet de Budget Primitif 2015.

Section de fonctionnement pour un montant en dépenses et recettes de : 785 445,02 €. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses de gestion courante dont les frais de personnel. Au niveau des recettes, les dotations d'état et contributions directes.

Section d'investissement pour un montant en dépenses et recettes de 1 159 294,72. Sont inscrit en dépenses et en recettes le projet de réfection de la voirie communale Petite Rue pour un montant de dépenses de 875 000 € et le projet d'implantation d'un préau à l'école communale pour un montant de dépenses de 132 000€.

Examen en détail des différentes délibérations afférentes au budget primitif.

#### **Vote du taux des taxes locales :**

Monsieur le Maire propose, en respect des engagements pris dans la profession de foi de l'équipe, de maintenir les taux actuels soit :

- Taxe d'Habitation : 23,76 %
- Taxe Foncière : 27,20 %
- Taxe Foncier non Bâti : 53,65 %

A l'unanimité les Elus approuvent les taux ci-dessus.

Monsieur le Maire évoque la réunion de la commission communale des impôts directs qui s'est tenue en mairie ce 31 mars 2015 en présence de Monsieur CAPPELLE, Géomètre du Cadastre. Ce dernier intervient en début de mandat communal pour expliquer les modes de calculs des taxes. Il a précisé que COBRIEUX présentait plutôt des montants de taxes bas. Explication : chaque année un tableau des taux est édité reprenant un grand nombre de communes, COBRIEUX apparaît alors dans la fourchette haute. Monsieur CAPPELLE a expliqué que pour comparer les taxes supportées par les habitants il faut mettre en phase les valeurs locatives et les taux. Les valeurs locatives de la commune sont basses (la valeur locative a été calculée en 1970 par rapport aux loyers pratiqués sur la commune, depuis 2 coefficients actualisent les montants).

#### **Subventions aux associations :**

La commission finances propose d'allouer une subvention aux associations suivantes :

- CEAS	20,00 €
- Ludopital	50,00 €
- Association des Maires	115,00 €
- Les Amis de COBRIEUX	150,00 €
- Société Historique du Pays de Pévèle	25,00 €
- Paralysés de France sous forme d'une	50,00 €
commande auprès d'un CAT de fournitures administratives	
- APEIC	150,00 €
Montant total :	560,00 €

Une provision de 2 000 € est inscrite au budget primitif.

Intervention de Gaëlle VITTRANT qui demande si l'APEIC et les Amis de COBRIEUX déposent des dossiers de demande de subvention ou si le montant est déterminé par les membres de la commission.

Monsieur le Maire répond qu'à l'origine la subvention des Amis de Cobrieux représentait le montant de la cotisation d'assurances que l'association contractait. Quand l'APEIC s'est constituée, un montant équivalent a été donné. Si le Conseil Municipal le souhaite, je peux demander à ces associations de déposer un dossier de demande avec bilan financier, dit Monsieur le Maire.

Présenter un bilan d'activités et un bilan financier permet d'ajuster le montant de la subvention par rapport aux activités menées par les associations, complète Gaëlle VITTRANT. Elle demande si le montant proposé est figé sur l'année. Monsieur le Maire répond que non, une provision est inscrite permettant en cours d'année d'examiner toute demande de subvention.

Plus de remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose d'approuver le détail des subventions et la provision inscrite au BP. Marie-Pierre CLAISSE, Présidente de l'Association les Amis de COBRIEUX

ne prend pas part au vote. Par 11 voix pour et 2 abstentions : Rita TRINEZ et Patrick LESAGE, les propositions de subventions sont entérinées.

#### **Fournitures scolaires :**

La commission finances, avec avis de Madame la Directrice, propose de maintenir la subvention à hauteur de 28 € par élève.

Par 14 voix pour cette proposition est entérinée.

#### **Bourses et prix :**

Monsieur le Maire propose de provisionner un budget de 850 € pour achat de dictionnaires et de livres qui seront remis aux élèves lors de la distribution des prix en fin d'année.

Par 14 voix pour cette proposition est entérinée.

#### **Fêtes et cérémonies :**

provision de 10 000 €. Monsieur le Maire donne le détail des dépenses inscrites sur cet article : manifestations municipales, feu d'artifice, gerbes....

Par 14 voix pour cette proposition est entérinée.

#### **Subvention allouée à la Bibliothèque -Médiathèque :**

Alain DECHAUME, élu en charge de la bibliothèque, demande que la subvention de 2 €/habitant, allouée depuis de nombreuses années soit augmentée à hauteur de 2,50 € + les recettes des adhérents, à ce jour 38 familles. Les responsables de la bibliothèque s'emploient à la dynamiser : achat de livres récents, amélioration du cadre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve.

#### **Emprunts :**

Le prêt que la commune a contracté pour la réfection de la voirie Grand'Rue sera clos avec la dernière échéance en mai 2015. Seul reste le prêt pour la construction du restaurant scolaire et clos couvert salle communale. La commune est faiblement endettée, un emprunt sera contracté pour la réfection de la voirie sans obérer la capacité de remboursement.

Après ces échanges et explications Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Budget Primitif 2015.

A l'unanimité les Elus approuvent les écritures du budget primitif de l'exercice 2015.

### **5 – Projet construction préau : point sur le dossier. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour présenter le dossier à l'appel à candidature lancé par la région, développement filière bois régional**

La commission travaux a travaillé sur l'aménagement d'un préau ossature métallique et a rencontré le responsable de ce service au sein de la Région.

Objectif : offrir une aire de sport couverte dans l'enceinte de l'école. Le projet a été présenté au service de développement de la filière bois d'essence régionale à la Région. Ce dossier a retenu son attention et pourrait être présenté à la commission statuant sur les dossier répondant aux critères de sélection.

Incidence : le projet serait alors pris en charge financièrement par la Région pour le surcoût entre le devis travaux de base et le prix du préau bois.

Intérêt : servir de base à un prototype dont la fabrication serait développée pour être industrialisée.

La commission d'attribution des dossiers se tiendra en juillet.

Gaëlle VITTRANT demande ce qu'il advient si le dossier n'est pas retenu. Monsieur le Maire répond qu'actuellement aucun frais n'est engagé et ne sera engagé avant la notification.

Martial CARIDROIT demande quel sera le coût final pour la commune. Monsieur le Maire répond que la prise en charge pour la commune reste le devis initial version ossature métallique, soit 30 000 € pour le préau auxquels il faut ajouter un forfait d'honoraires de la Maîtrise d'œuvre de 3 000 €.

S'il comprend la démarche de la commission travaux, Martial CARIDROIT fait remarquer que le surcoût, s'il est pris en charge par la Région, reste néanmoins financé par les impôts payés par les contribuables. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un appel à candidature, la Région dispose de fonds pour développer la filière bois essence régionale, si ce n'est pas la commune qui présente un dossier, d'autres le feront et seront retenues. Pourquoi passer à côté? demande Monsieur le Maire, alors qu'on peut saisir l'opportunité d'aménager un préau en harmonie avec les travaux qui ont été

réalisés à l'école. D'autant que travailler en bois plutôt qu'en métal correspond à la politique environnementale que mène la commune.

Après ces discussions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour une étude d'aménagement en filière bois.

#### **6 – Adhésion de la commune au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention.**

Suite à l'application de la loi ALUR modifiant le Code de l'Urbanisme et aux nouvelles dispositions qui s'en suivent les Directions Départementales des Territoires et de la Mer ne seront bientôt plus habilitées à instruire les dossiers d'autorisation pour le compte des communes, au 1er juillet 2015 l'instruction est rendue aux communes.

La CCPC a créé un service commun pour assistance aux communes dans ce domaine. Ce service est gratuit pour les communes. Pendant la première année, le service commun instruira la totalité des demandes (la DDTM n'instruisant plus depuis quelques années les demandes d'urbanisme et les déclarations de travaux). Un bilan sera alors fait et il sera décidé de maintenir ou de restituer tout ou partie au service commun d'instruction. Les dossiers importants, exemple la construction d'un bâtiment industriel, restent de la compétence des services d'État.

Intervention de Martial CARIDROIT sur le coût de ce service, qui, s'il est proposé gratuitement aux communes, reste un service qui emploiera du personnel, payé par la CCPC donc par les contribuables.

Monsieur le Maire répond que les communes subissent le désengagement de l'État. La CCPC reprend ce service, pour y adhérer il faut que le Conseil Municipal délibère. Les communes peuvent aussi s'adjoindre les services d'un bureau d'études privé mais le coût au dossier sera payant. Monsieur le Maire dit à Martial CARIDROIT qu'il ne comprend pas cette intervention, c'est un état de fait que les Maires doivent gérer.

Monsieur le Maire invite, ensuite, le Conseil Municipal à :

- adhérer à ce service sous gestion CCPC
- à l'autoriser à signer la convention de création de ce service avec le Président de la CCPC ;

par 13 voix pour et 1 abstention, Martial CARIDROIT, le Conseil Municipal décide d'adhérer au service commun d'instruction et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **7 – Adhésion de la commune au groupement de communes piloté par la CCPC sur la gestion différenciée des espaces verts. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la charte.**

Monsieur le Maire explique :

Un premier groupement de communes a signé une charte d'entretien des espaces publics avec l'Agence de l'eau et la Région et s'étaient groupées pour la réalisation de ces études sur leur territoire et pour l'acquisition d'équipement.

Un second groupement de communes se met en place. Monsieur le Maire propose d'y adhérer.

Par 13 voix pour et 1 contre, Martial CARIDROIT, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de communes.

#### **8 – Dossier Plan de Prévention Risques Inondations, ouverture de l'enquête**

Le dossier PPRI est à disposition du public lors de l'enquête public ouverte du 13 avril au 18 mai prochain. Le Commissaire Enquêteur assure des permanences sur les communes concernées. Il sera présent à COBRIEUX le 7 mai au matin.

Martial CARIDROIT a consulté les cartes et assure de leur cohérence.

#### **9 – Questions diverses**

##### **Digues :**

Martial CARIDROIT explique que le dossier est pour l'instant bloqué car un propriétaire refuse l'accord amiable. Le Juges à l'expropriation doit rendre son arrêt.

Les travaux devraient débiter au printemps 2016. Entre-temps certaines normes ont changées, le dossier doit être actualisé.

**Carte zonage PLU :**

Monsieur le Maire évoque l'instruction d'une demande de certificat d'urbanisme, pour laquelle la DDTM a émis un avis avec prescription : recul de 10 mètres par rapport à l'alignement en raison de la présence d'un axe de ruissellement. Le plan de zonage du PLU ne reprend pas cet axe qui avait fait l'objet d'une demande de correction. Le plan de zonage a été corrigé dans ce sens et approuvé par le Préfet, mais la DDTM instruit avec les cartes d'origine. Monsieur le Maire suit ce dossier.

**Éclairage public :**

Rufin COCHETEUX fait remarquer que l'éclairage public ne s'éteint pas la nuit Petite Rue et Route de Cysoing. La société en charge de l'entretien de l'éclairage évoque des difficultés à programmer le réseau. Christophe THIEBAUT propose de se renseigner.

Marie-Pierre CLAISSE rappelle que les nouvelles dispositions ont été annoncées dans un cobrieuxinfo. Il faut réussir à mettre en phase le réseau sinon il y a manque de crédibilité.

**Constructions diverses sur la commune :**

Christophe THIEBAUT s'étonne que le PLU permette des constructions du type un abri de jardin à la sortie du village, ou une clôture dans le centre. Monsieur le Maire confirme le respect des règles pour ces dossiers.

**Mini-débat dans le cadre des débats menés par la CCPC sur l'ensemble du territoire :**

Deux mini-débats sont organisés sur la commune afin de relayer le débat public menés par la Communauté de Communes dans l'objet de recueillir les attentes de la population sur les axes divers comme les déplacements sur le territoire, les services attendus... Chacun peut être acteur en s'exprimant.

**Ligne SNCF ASCQ-ORCHIES :**

Monsieur le Maire rappelle l'entretien qu'il a eu avec Monsieur QUIQUET, Président du SMIRT, qui rencontre l'ensemble des maires concernés par cette ligne TER pour évoquer avec eux les besoins et les attentes.

Ensuite une décision sera prise : réfection de la ligne avec fréquence adaptée, transformation en liaison bus ou voie douce.

Monsieur le Maire demande aux Elus de passer le message autour d'eux afin que chacun dépose le questionnaire rempli en soutien.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Prochaine séance le 7 mai 2015 à 20 heures 15

**Vu le Maire,  
Jean DELATTRE**